

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Chlorure de méthylène

Code Eural	140602*
Code déchets	033003

DESCRIPTION

Chlorure de méthylène, distillable

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- pH : entre 4 et 9
- Eau < 5 %
- Sédiments < 1 %
- Point d'éclair > 55 °C

Conditions générales :

- Non mélangé avec d'autres matières dangereuses ou d'autres solvants chlorés
- Pas de matières toxiques ou cancérigènes
- Pas de PCB
- Pas de matières oxydantes ou réactives, ou qui polymérisent.
- Pas d'objets étrangers (comme du bois, des cailloux, du verre, des chiffons, des bouchons en plastique ou des éléments métalliques).
- Pas de métaux légers finement divisés tels que de l'aluminium ou du zinc

Conditions d'emballage :

- Le chlorure de méthylène est conditionné dans des fûts à liquides agréés UN.
- Les GRV ne sont pas autorisés pour le chlorure de méthylène pour en raison de sa pression de vapeur élevée.
- Le fût est en bon état et ne présente pas de fuite.